Mairie de Breuilaufa
Haute-Vienne

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 05 55 53 30 90
Email : mairie.breuilaufa@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-six, **le 22 avril**, à 14h00 le Conseil Municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, le Maire.
Le Conseil Municipal a été convoqué le 10 avril 2026.
Etaient présents : Franck MAITRE, Marie THOURY, Michel LEBRAUD, Matthieu GROLAUD, Léa VERGNOLE NOIZAT, Florence GENDRAUD MEYNIER, Christian SAVIGNAT, Christine VIDAL et Vincent AUGRY.
Était absente excusée : Sonia BARBONNAIS donnant pouvoir à Michel LEBRAUD.
Absent : Charly CASTEL
Michel LEBRAUD été élu secrétaire.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

2026-17 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.
Voici donc les propositions de taux pour l'année 2026 :

Taxe foncière bâti :	40.29 %
Taxe foncière non bâti	63.96 %
Taxe d'habitation sur résidence secondaire	12.93 %

10 pour

2026-18 DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Club du 3ème âge de Vaulry/Breuilaufa	**100 €**
Association « Mémoire de Nieul et Alentours »	**100 €**
Association « les Amis de Breuilaufa »	**650 €**
AICA de Breuilaufa/Vaulry	**100 €**
Amicale Sapeurs-Pompiers de Nantiat	**200 €**
Association de l'école de Vaulry	**300 €**
Coopérative de l'école de Chamborêt	**300 €**
Croix rouge de Nantiat	**100 €**

Vincent AUGRY et Léa VERGNOLE NOIZAT, trésorier et secrétaire de l'association « les amis de Breuilaufa », quittent la séance lors du vote pour ne pas participer aux débats concernant cette association.

10 pour sauf 8 votes pour « les Amis de Breuilaufa »,

2026-19 RENOUVELLEMENT COTISATIONS 2026
Monsieur le Maire invite l'assemblée à étudier les adhésions de la commune à différentes associations ou organisme. Il propose de renouveler pour l'année 2026, la cotisation de la Commune de Breuilaufa aux associations suivantes :

- A.T.E.C.
- Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne
- S.P.A.

- Fondation du Patrimoine
- La mission locale rurale

10 pour

2026- 20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

Monsieur le maire détail à l'assemblée les chiffres du budget primitif tel qu'il a été préparé.
La situation budgétaire est saine.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes le budget de l'exercice 2026, tel que résumé ci-dessous :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		**Recettes**
136 518,80 €		136 518,80 €
Section d'investissement		
238 231,27 €		238 231,27 €
Total Budget		
374 750,07 €		**374 750,07 €**

Adopté à l'unanimité.

2026-21 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOCAL TECHNIQUE

Demande d'une subvention au Conseil Départemental 87 pour la création d'une mezzanine dans le local technique. Le devis s'élève à 8 520 € TTC. Nous avons demandé une subvention à l'Etat (DETR) mais nous n'avons pas le résultat pour le moment.

10 pour

2026- 22 MOTIONS SEHV

Considérant que les communes sont propriétaires des réseaux publics de distribution d'électricité et qu'à ce titre elles doivent conserver la maîtrise de leur gouvernance ;
Considérant que l'exercice de cette compétence au sein du bloc communal, notamment par l'intermédiaire des syndicats d'énergie, garantit un service public de proximité, équitable et adapté aux besoins des territoires ;
Considérant qu'un éventuel transfert de cette compétence à un autre niveau de collectivité éloignerait la décision publique des réalités locales et remettrait en cause l'affectation intégrale des ressources financières au réseau ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré affirme son attachement au principe selon lequel la compétence « distribution d'électricité » relève du bloc communal, soutient l'action du SEHV dans l'exercice de cette compétence, au service des communes et de leurs habitants, approuve la motion du SEHV visant à affirmer le rôle central des communes et de leurs groupements dans la gouvernance des réseaux publics de distribution d'électricité, demande au gouvernement de maintenir cette compétence au sein du bloc communal, autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération et la motion annexée à Monsieur le Premier ministre-hôtel de Matignon- 57 rue de varenne – 75007 paris, ainsi qu'à toute autorité concernée.

10 pour

2026-23 MOTIONS CIC

Monsieur le Maire lit à l'assemblée le communiqué de presse de Monsieur Pierre MASSY, directeur de la CCI, concernant le projet de loi de finances pour 2026.
Cette loi prévoit une réduction de 175 millions d'euros du plafond de la taxe affectée au réseau des Chambres de commerce et d'industrie (TCCI), soit près d'un tiers de nos ressources publiques.
Cette mesure ferait passer la TCCI, pour l'ensemble des CCI de France, de 525 millions d'euros à 350 millions d'euros. Il est donc décidé de soutenir les CIC.

10 pour

QUESTIONS DIVERSES :

Fleurissement de la commune
La commission fleurissement (Léa, Sonia, Vincent, Michel et Franck) a fait le tour des bacs de fleurs pour faire un état des lieux. Proposition est faite de faire des nouvelles plantations dans certains bacs. A l'automne, il sera implanté des rosiers et des arbustes ainsi qu'un arbre à l'embranchement de la route de Brétignolles.
Nous remercions Sonia de s'être occupée des 6 bacs de 3 géraniums du mur de la mairie de l'été dernier. Du coup, on ne commandera pas de géraniums cette année.
Un devis a été demandé à l'entreprise d'horticulture Delage à Panazol pour un montant de 171,93 €.
Franck récupère les fleurs le lundi 11 mai 2026. Les plantations seront faites dans la foulée.

Renouvellement à ELAN
Le président sortant a été réélu. 9 vice-présidents et 4 conseillers délégués sont nouvellement élus.

Travaux de rénovation du logement de la mairie
L'entreprise Techni-murs a fini l'isolation extérieure. Il leur reste la pose des volets roulants.
La société MFV vient poser les menuiseries les 19, 20 et 21 mai 2026.
Un devis de l'entreprise TDE électricité pour changer le câble et l'antenne de télé sera à prévoir.
Par rapport à nos finances, le Maire propose que l'on effectue les travaux d'isolation intérieur (cave et comble) en 2027.

A 21h05, tous les sujets sont épuisés et la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Michel LEBRAUD

Le Maire,

MAIRIE de BREUILAUFA R.F. (Haute-Vienne)

Franck MAITRE